

14968/18

(OR. en)

PRESSE 66
PR CO 66

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3657^e session du Conseil

Affaires générales

Cohésion

Bruxelles, le 30 novembre 2018

Présidente **Elisabeth Köstinger**
Ministre fédérale du développement durable et du
tourisme de l'Autriche

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Politique de cohésion après 2020 3

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Politique de cohésion après 2020

Le Conseil a examiné le paquet législatif pour la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Les ministres ont exposé leurs points de vue sur les principales questions relatives à l'avenir de la politique de cohésion après 2020. Ils se sont concentrés sur trois questions mentionnées dans un [document de réflexion](#) élaboré sous l'autorité de la présidence et ont donné des orientations politiques sur celles-ci:

- la portée et la nature des accords de partenariat à l'avenir,
- la proposition de la Commission concernant une reprogrammation obligatoire en 2025 ("examen à mi-parcours"), sur la base des recommandations par pays de 2024, et
- l'"architecture" du règlement Interreg, notamment les cinq nouveaux volets proposés.

La majorité des délégations a soutenu les suggestions de la présidence concernant un accord de partenariat obligatoire, la durée de programmation et la nature de l'examen à mi-parcours ainsi que la coopération territoriale.

Les ministres ont également pris note des progrès accomplis dans l'examen de l'ensemble de cinq règlements:

- le règlement portant dispositions communes,
- le règlement relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,
- le règlement relatif au Fonds social européen plus,
- le règlement relatif à la Coopération territoriale européenne (Interreg), et
- le règlement relatif au mécanisme transfrontalier européen.

Leurs orientations politiques serviront de base pour la poursuite des travaux au niveau des experts.

Le Conseil a entamé les discussions sur le paquet "cohésion" immédiatement après sa publication. Les discussions au niveau technique ont principalement porté sur le règlement portant dispositions communes. Trois blocs thématiques en particulier ont été examinés en détail: 1) la programmation et la planification stratégique, 2) la gestion et le contrôle, et 3) les conditions favorisantes et le cadre de performance.

L'objectif de la présidence autrichienne est de réaliser un maximum de progrès sur ces blocs thématiques et, si possible, de parvenir à un accord sur le mandat de négociation du Conseil pour certains de ces blocs, voire pour l'ensemble de ceux-ci, d'ici la fin de l'année. La présidence autrichienne a également l'intention d'approuver, si possible, la position du Conseil sur le règlement relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
